



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle TAÏEB
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : isabelle.taieb@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions des jurys académiques du 18 juin 2025 ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Gaëtan TOUSSAINT professeur stagiaire d'éducation physique et sportive est autorisé à effectuer une seconde année de stage.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 3 juillet 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



David BERAHA